La marchandise doit être vérifiée et contrôlée à l'arrive, pour sa conformité à la commande. Eventuelles discordances sur les quantités ou sur la typologie des produits fournis devront être toujours signalées par inscrit, à travers le fax, l' e-mail dans le délai maximum de 15 (quinze) jours de la réception, en indiquant tous les données pour un control immédiat. Après ce délai, les produits seront considérés comme acceptés.

Les produits sont garantis pour défauts de matériel et/ou de travail , pour un période de 24 (vingt à quatre) mois, dès la date de livraison. En tout cas, pour valider la garantie, l'acheteur doit dénoncer par inscrit les défauts au Fournisseur dans le terme de 8 (huit) jours dès la découverte et en tout cas dans les 24 (vingt à quatre) mois de la livraison des produits, sinon la garantie sera déchute. La réclamation devra se présenter à travers lettre recommandé, fax ou e-mail, en spécifiant avec précision le défaut trouvé et les produits à qui se réfèrent.

Eventuelles réclamations relatives aux caractéristiques extérieurs des produits devront être signalés par inscrit avant de l'installation des produits même. Il ne faudra pas installer des produits avec défauts évidentes, pourtant, si on fait également l'installation, ceci exclura la possibilité de faire une réclamation pour ce typologie de défauts.

Les récusations ne comporteront pas la résolution de la commande même, mais, à discrétion de Brollo Siet Srl, la réparation ou le remplacement gratuit des produits qui résultent défectueux, sauf divers décisions dues à raisons objectives de impossibilité de adopter un des remèdes prévus ci-dessus.

Le produit doit être emballé de manière proportionnée à le protéger de chocs ou de dommages possibles pendant le transport. Brollo Siet S.r.l. se réserve de repousser les produits parvenus avec l'emballe inadéquat. Le produit envoyé au Brollo Siet S.r.l. pour substitution ou réparation en garantie il doit être rendu complet de toutes ses parties, incluses ses parties mobiles ou détachables, comme achalandées; il ne doit pas endommagé, altéré, démonté ou modifié dans sa partie.

En cas les techniciens chargés vérifieront que le défaut ne peut pas être imputé a Brollo Siet Srl selon cette garantie, ou bien la garantie même n'est plus en vigueur ; les techniciens procéderont seulement à la constatation du défaut, en débitant au acheteur les coutes de cette intervention. L'éventuelle et ultérieure réparation ou remplacement du produit ou de ses composants, sera fait seulement après que l'acheteur lui ait donné spécifique charge et ait aussi confirmé la quotation présentée pour l'intervention.
D'une manière analogue, si le produit fonctionne normalement, un coût fixe sera débité pour la gestion du contrat.

La garantie ne couvre pas les défauts et les vices dues à un impropre emploi du produit, négligence ou inattention à l'usage (es. faute de observer les instructions pour l'installation de l'appareil), installation ou maintenance faite par personnel non autorisé, dommages de transport ou dues à des circonstances que, en tous cas, ne peuvent pas se reconduire à défauts de fabrication et/ou conformité des biens. Cependant, cette garantie ne couvre pas les frais supplémentaires, tels que, par exemple, l'installation et le transport.

Brollo Siet Srl décline toute responsabilité pour possibles dommages qui peuvent, directement ou indirectement arriver à personnes ou choses en conséquence de l'inobservance de toutes les prescriptions indiquées dans le spécial manuel d'instructions et concernantes spécialement les avertissement sur l'installation, usage et maintenance du produit même.

Les obligations prises par Brollo Siet Srl selon la présente Garantie (pour réparer ou remplacer le produit dans les possibilités et aux conditions ci-dessus mentionnées) absorbent et substituent les garanties prévues par la loi. Pourtant il est expressément exclue, sauf en cas de dol ou grosse faute du Producteur, toute autre responsabilité (contractuel ou extra-contractuel) en tout cas engendrée par les produits fournis et/ou par leur revente. En particulier, dédommagements et/ou indemnisations ne pourront pas être demandés pour dommages, directs ou indirects, de toute nature, dérivants du manqué usage ou usage limité des produits.

La présent garantie est délivrée par :
BROLLO SIET SRL – Via Mazzini 24 – 31031 Caerano di San Marco (TV) – Italy
Tel. (+39).0423.6574 – Fax (+39).0423.650337 – e-mail info@brollosiet.com

---

Données de l'acheteur

Raison Sociale ______________________________

Adresse ______________________________

Tél. ____________ Fax ____________ e-mail ____________

Date ____________

Timbre et signature pour acceptation

____